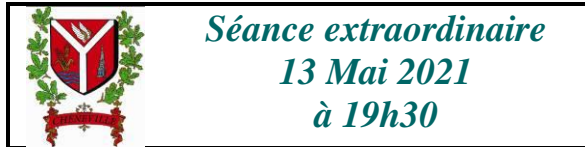


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 13 mai 2021, à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence en personne et par téléconférence/vidéoconférence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Demande d'autorisation d'un PIIA - 62, rue Principale**
4. **Demande d'autorisation d'un PIIA - 22, rue Principale**
5. **Adoption de la Politique de gestion des plaintes et des requêtes**
6. **Adoption du règlement #2021-103 visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain**
7. **Adoption des premiers projets de règlements pour modifications aux règlements d'urbanisme**
8. **Achat d'un camion pour la voirie**
9. **Parole au public (séance à huis clos)**
10. **Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h30 aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-05-110

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que significé par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PIIA - 62, RUE PRINCIPALE

2021-05-111

Demande d'autorisation d'un PIIA - 62, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 62, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation (fenêtres et porte de garage) a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1683-77-8127.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PIIA - 22, RUE PRINCIPALE

2021-05-112

Demande d'autorisation d'un PIIA - 22, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 22, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation (ajout d'un bâtiment complémentaire) a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu,

VOTE

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Gilles Tremblay	Maire			
M. Gaétan Labelle	Conseiller	1	X	
Mme Nicole Proulx Viens	Conseillère	2	X	
M. Maxime Proulx Cadieux	Conseiller	3	X	
M. Normand Bois	Conseiller	4		X
Mme Sylvie Potvin	Conseillère	5	X	
M. Yves Laurendeau	Conseiller	6	X	

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1684-71-9900.

ADOPTÉE

5- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES ET DES REQUÊTES

2021-05-113

Adoption de la Politique de gestion des plaintes et des requêtes

ATTENDU QUE la gestion des requêtes et des plaintes est un élément important visant l'amélioration continue de la qualité des services que la Municipalité rend à ses citoyens;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de mettre en place une Politique pour la gestion des plaintes et des requêtes;

ATTENDU QU' une copie de la présente politique a été remise aux membres du conseil avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu la politique et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte la Politique de gestion des plaintes et des requêtes;

QUE,

Tous les employés de la municipalité soient informés de cette nouvelle politique, en vigueur dès maintenant;

QUE,

Les citoyens soient également informés de la mise en place de cette politique, via les divers médias de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- ADOPTION DU RÈGLEMENT #2021-103 VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES ET DE CAILLES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

2021-05-114

Adoption du règlement #2021-103 visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021. le projet de règlement visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain de la Municipalité de Chénéville, portant le numéro 2021-103, a été déposé;

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur Normand Bois lors de cette même séance du conseil;

ATTENDU QU' aucune modification n'a été apportée au projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE mention est faite de l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte le règlement portant le numéro 2021-103 visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Calendrier

Avis de motion : 3 mai 2021	par résolution : 2021-05-098
Présentation du projet de règlement : 3 mai 2021	
Adoption du règlement #2021-103 : 13 mai 2021	par résolution : 2021-05-114
Entrée en vigueur : 14 mai 2021	

**7- ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS
POUR MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2021-05-115

Adoption – Projets de règlement pour modifications aux règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de modifier le règlement de zonage, le règlement de PIIA et le règlement de Permis et certificats;

ATTENDU QUE les projets de règlement #2021-105, 2021-106 et 2021-107 visant à modifier ces règlements sont remis séance tenante aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné les modifications et recommande au Conseil d'accepter les changements proposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les projets de règlement #2021-105, 2021-106 et 2021-107;

QU',

Une consultation publique écrite aura lieu du 19 mai 2021 au 4 juin 2021 afin de consulter la population et d'expliquer la portée des modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- ACHAT D'UN CAMION POUR LA VOIRIE

2021-05-116

Autorisation – Achat d'un camion pour le Département de la voirie

ATTENDU l'adoption de la résolution 2020-08-159 visant à autoriser de procéder par appel d'offre pour l'achat d'un camion en remplacement du F-350 pour la voirie;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres par invitation, un seul fournisseur a répondu, soit Carle Ford de Gatineau;

ATTENDU QUE le prix soumis de 50 573.00 \$ plus les taxes applicables est pour un modèle F350 SuperCab de 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Carle Ford de Gatineau pour un montant total de 58 146.31\$, taxes incluses;

QUE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cet achat;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000, affectations projets divers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

10- LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-117

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.